

MARCHE DE FOURNITURES 2021-01-EPL-01-PRODUITS ENTRETIEN

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Objet du marché :

Fournitures de produits d'entretien, d'hygiène et petit matériel de nettoyage.

Pouvoir adjudicateur:

AGROCAMPUS 64 -EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques-

**Représenté par Monsieur Guy SOMMER, Directeur de l'AGROCAMPUS 64, EPLEFPA des
Pyrénées Atlantiques**

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et petit matériel de nettoyage pour :

- *AGROCAMPUS 64, EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques
64121 MONTARDON*

répartis sur les sites :

- de Pau-Montardon
- d'Oloron Sainte Marie
- d'Orthez
- d'Hasparren

Dans le cadre de sa démarche en faveur du développement durable, l'Etablissement met en oeuvre une politique d'achats éco-responsable en améliorant ses pratiques en termes d'impact sur l'environnement et la santé. Il souhaite favoriser la gamme de produits d'entretien respectueux de l'environnement tant au niveau des emballages que des processus de fabrication proposés et des agents allergènes.

1.2 Décompositions des lots

- Lot n°1 : Produits d'entretien « zone productions alimentaires » (cuisines, exploitations et halle agroalimentaire)
- Lot n°2 : Hygiène et entretien
- Lot n°3 : Petit matériel de nettoyage

ARTICLE 2 – FORME DU MARCHÉ

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions du décret, selon une procédure adaptée librement par le pouvoir adjudicateur :

- Procédure adaptée suivant le Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 relatif à la commande publique

ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché prendra effet le 1er janvier 2021 pour se terminer au 31 décembre 2023, sans reconduction possible.

ARTICLE 4 – PIÈCES CONSTITUTIVES

Les pièces constitutives et contractuelles du marché sont les suivantes:

- 1- Le cahier des clauses techniques particulières
- 2- L'offre détaillée du candidat
- 4- Le bordereau des prix unitaires valant acte d'engagement (A.E)
- 5- Le taux de remise consenti sur le catalogue général
- 6- La lettre de candidature selon le modèle DC2 disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

ARTICLE 5 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE ET CONTACTS

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques. L'agent comptable paie les factures concernant les livraisons de l'établissement. Les règlements seront effectués par mandat administratif selon les délais et conditions réglementaires.

Pour tous renseignements d'ordre administratif et technique, s'adresser à la Secrétaire Générale de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

- *Madame Viviane AUDURIEAU -Tél. : 05.59.33.32 52 - Fax : 05.39.33.11.80
viviane.audurieau@educagri.fr*

ARTICLE 6 – DATE LIMITE DE DEPOT

Les plis seront déposés de façon dématérialisée sur les sites de www.mapa.aji-france.com et www.demat-ampa.fr ou envoyés, ou remis à l'adresse suivante et porteront les mentions :

AGROCAMPUS 64
Lycée d'Enseignement Général et Technologique de Pau Montardon
A l'attention de Mme AUDURIEAU Viviane
64121 MONTARDON

Horaires d'ouverture des locaux : du lundi au vendredi de 8h00 -12h00 13h30-17h00

OFFRE POUR : Fournitures de produits d'entretien, d'hygiène et petit matériel de nettoyage.

Lot N°

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Date limite de dépôt des dossiers : Vendredi 20 novembre 2020

ARTICLE 7 – DELAI DE LIVRAISON

Les livraisons devront être effectuées dans chaque centre constitutif durant les périodes d'ouverture de l'établissement, **au plus tard 48 heures après la commande ou à jour fixe hebdomadaire et franco de port**, sous sa responsabilité et sans supplément de prix, dans les locaux désignés par le centre.

ARTICLE 8 – QUALITE DES PRODUITS

Les produits, quels que soient leur préparation, conditionnement ou présentation devront répondre au CCTP et à toutes les normes en vigueur.

ARTICLE 9 – PRIX DU MARCHÉ

Le pourcentage de remise consenti, sur l'ensemble des prix du catalogue du candidat retenu, est ferme pendant toute la durée du marché.

Les prix s'entendent toutes taxes comprises. Les engagements indiqués dans l'offre sont valables jusqu'à la fin du marché.

Les quantités portées sur les bordereaux sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles.

Cf en annexe le récapitulatif des besoins par centre.

ARTICLE 10 – CRITERES D'ATTRIBUTION

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre la plus avantageuse, en fonction des critères désignés ci-dessous par ordre décroissant :

- Offre financière des produits proposés au marché et remises accordées sur catalogue, coefficient de détermination : 35 %
- Valeur technique (qualité des produits, test, délai de livraison, qualité du service : prise de commandes, service après-vente, suivi et visite commerciale, ...) coefficient de détermination : 35 %
- Valeur environnementale et empreinte écologique des produits proposés, coefficient de détermination : 30 %

ARTICLE 11 – NEGOCIATION

Si le pouvoir adjudicateur le juge nécessaire, il pourra entamer une phase de négociation avec l'ensemble des candidats ayant déposés une offre. Cette négociation sera écrite et respectera l'égalité des candidats.

ARTICLE 12 – INFORMATION DES CANDIDATS

Tous les candidats dont l'offre aura été écartée seront informés par courrier;